

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 967-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 967 SUR LES USAGES CONDITIONNELS  
VISANT À INCLURE CERTAINES ZONES AU TERRITOIRE ASSUJETTI

ATTENDU les dispositions des articles 145.9 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU qu'il y a un intérêt croissant sur le territoire de la Ville de Berthierville pour du développement immobilier;

ATTENDU qu'il est important d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a un besoin pour la municipalité de se doter d'une vision, donc d'encadrer temporairement le développement de son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe, appuyé par le conseiller Denis Darveau et résolu que le présent règlement numéro 967-1 modifiant le règlement 967 sur les usages conditionnels visant à inclure certaines zones au territoire assujetti soit et est adopté et que ce règlement décrète et statue comme suit :

**PARTIE I DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1. Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 967-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 967 visant à inclure certaines zones au territoire assujetti ».
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

**PARTIE II MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

3. L'article 5 du règlement numéro 967 sur les usages conditionnels est modifié afin d'y ajouter les zones 1-R-05, 3-R-43, 1-R-36 et 4-C-48.

**PARTIE III DISPOSITIONS FINALES**

4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ** à la Ville de Berthierville, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

\_\_\_\_\_  
Dominic Perreault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement	2023-07-03
Adoption du premier projet	2023-07-03
Avis public de consultation écrite	2023-07-17
Adoption du second projet	2023-08-07
Avis public participation référendaire	2023-
Adoption du règlement	2023-
Certificat de conformité MRC	2023-
Avis public d'adoption	2023-